

22 septembre 2025

CETTE LETTRE A VOCATION A ÊTRE DIFFUSÉE À L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

[Accéder](#) aux lettres d'information classées par thèmes.

[Espace pédagogique DSDEN 38](#)

À la une !



► Dans le cadre de l'attention portée aux conditions de travail des personnels, [la plaquette d'information dédiée à la prévention des risques psychosociaux \(RPS\)](#) et à la détection des signaux faibles a été remise à jour. Cette plaquette, **élaborée par les membres de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail du département de**

l'Isère, a pour objectif de sensibiliser aux enjeux liés aux RPS.

[Une fiche de synthèse](#) pouvant faire l'objet d'un affichage dans l'école est proposée. Ces éléments peuvent également faire l'objet d'une présentation de vive voix. Elle présente un QR code permettant, à tout personnel, d'accéder au détail de la plaquette construite par les membres de l'instance précitée.

Direction d'école



► **Rendez-vous des directeurs** : le lien de connexion pour ces rendez-vous est [ici](#).

Le premier rendez-vous de cette année est fixé aux **lundi 22/09 et mardi 23/09** de 12h15 à 12h45 et la thématique choisie pour ce 1er rendez-vous est : **les intervenants extérieurs** en lien avec la circulaire diffusée dans la lettre n°68.

► **Le calendrier de passation des évaluations Repères "CP-CE1-CE2-CM1-CM2"**

- **Du lundi 08 septembre 2025 au vendredi 19 septembre 2025** : Période de passation des épreuves dans les écoles ;
- **Du lundi 08 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025** : Le portail de saisie et de restitution sera accessible à l'adresse suivante : <https://evaluations-reperes.fr>.
- Pour tous les niveaux du CP au CM2, les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail <https://evaluations-reperes.fr>, dès le début de la campagne après la saisie complète de la classe.

► Pour renforcer la qualité de l'accueil des élèves en situation de handicap, **un entretien** doit être organisé avec la famille, l'enseignant de la classe et le ou les AESH (lorsque l'élève est accompagné), dès la pré-rentrée quand c'est possible, et dans tous les cas, avant les congés d'automne. Ce dialogue est un élément de l'évaluation des besoins particuliers des élèves, en situation de handicap ou présentant des troubles spécifiques.

La [page spéciale](#) du site académique « école inclusive » présentant les guides accompagnant les entretiens à mener pour la scolarisation d'un élève en situation de handicap. [guide dédié à l'entretien de rentrée](#)

► **Intervention d'un professionnel libéral dans le cadre de soins et en l'absence de SESSAD au sein des écoles du 1er degré – Elèves en situation de handicap**

Des élèves en situation de handicap avec besoins de soins bénéficient d'accompagnement de spécialistes coordonnés par un SESSAD, pour certains ou dispensés par des professionnels libéraux (attente de place en SESSAD ou soins dispensés sans notification de SESSAD) pour d'autres.

Deux modalités sont envisageables :

Avec SESSAD : Lors d'une intervention de professionnels dans le cadre d'un SESSAD, une convention de coopération proposée par le SESSAD est établie entre le SESSAD et l'école.

Sans SESSAD : [la circulaire](#) précise que « les soins par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille » et que « lorsque les besoins de l'élève nécessitent que les soins se déroulent dans l'établissement scolaire [...] l'intervention de ces professionnels fait l'objet d'une autorisation préalable du directeur ou du chef d'établissement ».

Dans ce cas, [une annexe](#) permet de formaliser l'autorisation du directeur ou de la directrice et sera jointe au PPS (ou GEVASCO) où les soins seront également mentionnés.



► Après le concours EurêkaMaths 2025 qui a rassemblé près de 35000 élèves, le concours EurêkaMaths 2026 se met en place pour les classes CM1, CM2 et 6°.

EurêkaMaths vous informe que les inscriptions sont désormais ouvertes sur [Inscriptions EurêkaMaths 2026](#)
EurêkaMaths vous rappelle aussi que l'énigme EurêkaMaths, diffusée chaque lundi, est revenue depuis le lundi 15 septembre 2025.

► Le [bulletin « EMI - premier degré »](#) Septembre-Octobre 2025 est paru. Ce bulletin permet de mettre en lumière des ressources et le calendrier des actions EMI pour 2025-2026.

Tout au long de l'année scolaire, plusieurs événements sont proposés en lien avec l'EMI. Vous trouverez un calendrier les présentant. Ils constituent des occasions de travailler sur l'information et les médias avec la classe.

► Concours la flamme de l'égalité

Ouvert aux classes de CM1 à la terminale, ce concours permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances sur l'histoire des traites, de l'esclavage et de leurs abolitions, mais aussi de mieux saisir ses répercussions sur la société d'aujourd'hui. La découverte de cette partie de l'histoire, et sa compréhension, amènent les élèves à se questionner sur les notions fondatrices de la République française (les libertés fondamentales, l'égalité de tous, la dignité de l'être humain), et la lutte contre toutes formes de discriminations. A partir d'un thème annuel, les élèves conçoivent une production de forme libre (récit, documentaire, audiovisuel, projet artistique, numérique, exposition, affiche, etc.) qui doit être présentée en fine sous format vidéo ou numérique.

Thème de l'année : Femmes en esclavage.

L'inscription est ouverte sur ADAGE jusqu'au **31 mars 2026**.

Documents d'accompagnement sur ADAGE.

Renseignements sur le concours : flammedelegalite@liqueparis.org

Accompagnement pédagogique : Celine.Gapenne@ac-grenoble.fr

Ressources de la DSDEN 38 pour vous accompagner dans vos projets :

[Devoir de mémoire](#) et [mémoire de l'esclavage](#)



► [CONCOURS PAM « Les Petits Artistes de la Mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants »](#)

Participez avec vos classes de **CM1-CM2** à un concours scolaire porteur de sens ! Vos élèves retraceront le quotidien d'un poilu du département à travers un **carnet artistique librement inspiré de Renéfer**, mêlant histoire, littérature et arts...

[Un projet](#) pour transmettre les valeurs de courage et solidarité, renforcer la cohésion de classe et créer du lien intergénérationnel.

Toutes les classes seront récompensées par le service départemental, avec des prix académiques et/ou nationaux pour les lauréats.

► Résidence d'auteurs et d'autrices (CNL)

En partenariat avec le Centre national du Livre (CNL), [les résidences d'auteurs en milieu scolaire](#) permettent aux élèves, sur 6 demi-journées, de découvrir le métier d'auteur et le processus de création. La résidence d'auteur à l'École repose sur une collaboration étroite entre un auteur-illustrateur (déjà édité) et une école ou un établissement scolaire, voire le réseau de lecture publique (bibliothèques, médiathèques, etc.), et s'inscrit dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire. L'appel à candidature pour les écoles est ouvert sur ADAGE jusqu'au 17 octobre 2025.

L'IEN doit impérativement donner son avis sur le dépôt de votre candidature. Il est nécessaire que vous l'informiez directement de ce dépôt.

Merci de bien lire les critères du dispositif sur ADAGE (dans "i" | Informations sur le dispositif et les documents d'accompagnement de l'appel).

Contact : Celine.Gapenne@ac-grenoble.fr

Nous contacter

Contact référente des directrices et directeurs : referentdirecteurs38@ac-grenoble.fr

Ressources en lien avec la direction d'école : [direction 38](#)